

VertaPop recherche un.e Animateur.ice pour son Accueil de Loisirs 4-11ans (les marmottons) à La Chapelle en Vercors

Tous les mercredis hors vacances scolaires: Du 4 mars au 1ier juillet 2026

Conditions demandées : être titulaire d'un BAFA ou avoir une bonne expérience d'animation avec des enfants . Avoir un permis B depuis au moins deux ans en ayant roulé sera apprécié.

Contrat à Durée Déterminée : salaire brut 12,02€ /heure

Horaires de travail : de 8h00 à 18h00 (plus des heures de préparations)

Vacances d'été : Du 6 juillet au 14 août 2026 (au moins 3 semaines de suite)

Conditions demandées : être titulaire d'un BAFA . Avoir un permis B depuis au moins deux ans en ayant roulé sera apprécié.

Contrat d'engagement éducatif : salaire brut 65€ par jour

Possibilité d'hébergement sur place.

Horaires de travail : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 en accueil de loisir sans hébergement (plus heures de préparation)

Lettre de motivation et CV à envoyer à : Maison de l'aventure EVS Vertapop- 105 rue des perce neige 26420 La Chapelle en Vercors. Tel : 0475482238 / 0673633148 . Courriel info@vertapop.fr

Contexte :

La maison de l'aventure, association loi 1901, héberge en son sein, un gîte de tourisme social et familial de 48 lits et un Espace de Vie Sociale : Vertapop. Celui-ci se divise principalement en 4 secteurs d'activités : Enfance (ALSH 4-11 ans), Jeunesse (ALSH 11-17 ans), Mobilité et Animation Vie Sociale locale. En dehors de l'animateur du club nature (composé de 10 enfants de 7 à 11 ans), l'équipe d'animation de l'ALSH enfance 4 – 11 ans se compose à l'année d'une directrice / animatrice et d'une animatrice inclusion pour accueillir une dizaine d'enfants de 4 à 11 ans. Pendant les vacances, l'équipe s'agrandit par le recrutement d'un 1 ou 2 animateur.ices vacataires pour accueillir entre 12 et 24 enfants de 4 à 11 ans.

Fonctions et missions:

- ⑩ Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.
- ⑩ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés
- ⑩ Participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs

- ⑩ Partie prenante du projet pédagogique et avoir un comportement pédagogiquement adapté à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.
- ⑩ Encadrer la vie quotidienne et les activités des enfants
- ⑩ Participer à la mise en œuvre des programmes avec l'équipe
- ⑩ Proposer et organiser des activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies.
- ⑩ Construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants
- ⑩ Être présent au moment des repas et surveiller la toilette des plus petits.
- ⑩ Participer à l'évaluation des journées/enfants/animations
- ⑩ Assurer la co-gestion du projet inclusion avec l'animatrice inclusion.
- ⑩ Assurer l'entretien des locaux/ recyclage/ sortir les poubelles